CONVENTION NATIONALE.

MOTION D'ORDRE

SUR

L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR MARC-FRANÇOIS BONGUIOT,

Du 22 Prairial, an 3 de la République.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

FRC 1
40420
Case
FRC
14939

LE but des écoles normales n'étoit pas ſimplement d'enſeigner les élémens des haute ſciences; elles avoient encore un objet plus important, c'eſt la rédaction des livres élémentaires propres aux écoles primaires : il eſt bien inſtant de s'en occuper. On a trop négligé les premières écoles; une ſimple lecture, quelques leçons d'écriture, formoient toute l'éducation que l'on donnoit à la jeuneſſe. Que ſavoit-elle au ſortir de cette école ? rien du tout; elle ignoroit juſqu'au nom des états les plus utiles: auſſi voyoit-on les jeunes gens incertains ſur celui qu'ils vouloient prendre; s'ils ſe décidoient, c'étoit toujours ſans

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

connoiſſance de cauſe, & avec une ignorance abſolue des principes de l'état auxquels ils ſe livroient.

Ceux qui ſe deſtinoient à des études plus relevées, ne ſavoient autre choſe que de balbutier quelques mots latins ; paſſoient-ils de ces études à celles de la médecine, de la théologie & du droit civil, ils ſavoient beaucoup de mots, mais peu de choſe. Un langage inintelligible formoit la ſcience du médecin.

Le théologien ne s'occupoit que d'objets que ſa conception ne pouvoit atteindre ; mais il parvenoit à égarer le peuple, à jouir de ſa fortune : ſon but étoit rempli.

Le juriſconſulte, quoique fondé ſur des principes certains, erroit ſouvent dans leur application, par un eſprit de prévention qui l'empêchoit d'examiner les deux cauſes.

Tel eſt l'abus qui eſt réſulté du vice de l'éducation des écoles : empreſſons-nous à les remplacer par des choſes utiles.

Parmi les différentes ſciences, les unes, par leur indiſpenſable néceſſité & leur utilité, méritent le premier rang ; tels ſont la morale, les principes de l'agriculture, de l'induſtrie, la connoiſſance des maladies humaines & des remèdes propres à les guérir, le développement des arts & métiers.

Les autres ſciences tiennent plus à l'agrément qu'à l'utilité. Telle eſt l'étude de l'hiſtoire & de la géographie.

Si, dans les écoles primaires, on ne peut atteindre les ſciences du premier degré, il faut au moins que les élèves y apprennent les principes de la morale, de l'agriculture & du commerce : cette connoiſſance eſt abſolument néceſſaire, afin que la jeuneſſe puiſſe appercevoir l'état qui lui convient ; qu'elle ſache que, quel que ſoit celui auquel elle s'adonnera, la probité doit être la règle de ſa conduite. Il faut former des hommes non-ſeulement pour eux-mêmes, mais pour l'utilité de

tous. Comment deviendront-ils utiles à la ſociété, ſi ce n'eſt en pratiquant les devoirs que l'humanité & la juſtice nous preſcrivent, ſi ce n'eſt en ſe livrant aux états qui ſont liés intimement avec la proſpérité nationale, commune & particulière? Je veux parler de l'agriculture & du commerce, qui, avec l'étude de la morale, ſont & doivent être les véritables élémens des écoles primaires. Je vais vous entretenir un inſtant de ces trois objets.

La morale eſt une collection de règles & de principes qui doivent diriger les affections & actions humaines vers le bonheur de la ſociété; c'eſt d'après cette idée & dans cette intention que j'ai rédigé un ouvrage diſtribué aux membres de la Convention il y a près de deux années. Après avoir défini & fait l'application des facultés corporelles & intellectuelles de l'homme, j'ai tâché de développer ſes devoirs envers lui-même & ſes ſemblables. Je n'ai pas oublié ce qu'il doit à ſa patrie: afin de démontrer, de la manière la plus ſenſible & la plus perſuaſive les obligations du Peuple français à cet égard, il m'a ſuffi de citer la conduite de nos intrépides défenſeurs, qui marchent d'un pas ferme dans le chemin de l'honneur & de la gloire, ſans eſpoir d'autre récompenſe que la ſatisfaction d'avoir contribué à la proſpérité publique. Après avoir parlé des amis de la patrie, il m'a paru convenable de faire connoître ſes ennemis.

Les qualités, les devoirs des mandataires du peuple, m'ont paru mériter une place dans cet ouvrage; j'ai donc tâché de les retracer: je l'ai terminé par une explication ſimple des droits de l'homme.

L'agriculture, cet art ſi utile & ſi important, fait depuis long-temps l'objet de mes méditations. J'ai remarqué qu'elle n'étoit point élevée au degré de conſidération qui lui appartient. Chacun tâche de quitter cet état, à la vérité pénible, pour un autre moins ſolide, mais plus flatteur; ce qui m'a le plus étonné, c'eſt de voir les la-

boureurs qui ont beſoin de bras, s'empreſſer à placer leurs enfans dans des états oppoſés à l'agriculture. Ils comptoient, ces laboureurs, trouver en eux une reſſource : l'expérience n'a que trop démontré leur erreur groſſière. Ces enfans, parvenus à différens états, ajoutoient au mépris de l'agriculture un abandon de leurs parens. Cependant la terre que ces ingrats fouloient aux pieds, étoit pour eux une bonne mère qui leur fourniſſoit les moyens de vivre dans l'aiſance & la molleſſe.

Le mépris pour l'agriculture étoit devenu épidémique: un laboureur ſe préſentoit-il dans la maiſon d'un financier, d'un homme de loi, d'un juge, même d'un artiſan, à peine daignoit on le recevoir; enfin l'homme le plus précieux étoit par-tout rebuté, mépriſé. Heureuſement ces temps ont changé: l'eſtime a ſuccédé au mépris, la fraternité à la haine, le ſolide au ſuperficiel.

J'ai encore remarqué que le laboureur, ſoit par ignorance, ſoit par inclination, ſe livre à cet affreux ſyſtême de chicane. Il néglige ſon état & finit par être ruiné.

Le laboureur, juſqu'à préſent, n'a point réfléchi ſur les ſeuls moyens d'améliorer ſes terres. Il ſuit aveuglément l'uſage qui lui a été tranſmis. Il ne fait pas attention qu'il a tout fait pour l'utilité de ſon état, lorſqu'il eſt parvenu à bien nourrir ſon bétail. Voici le plan que j'ai ſuivi dans l'opuſcule que je viens vous préſenter. Il eſt bien ſimple.

L'agriculture a été mépriſée; j'oppoſe à ce mépris les avantages qui en ſont inſéparables : on méconnoît ſes travaux, je les ai retracés. On ne fait pas attention aux véritables moyens de l'améliorer, j'ai tâché de les développer. Je n'ai pas oublié de dire au laboureur quelles devoient être ſes mœurs, de lui détailler les connoiſſances qu'exige ſon état.

Le laboureur a des denrées à vendre : je lui ai conſeillé

de ne point les livrer à la cupidité mercantille, de les conduire aux marchés, de ſe contenter d'un prix modéré. Il ne m'a pas été difficile de lui faire ſentir que ſon intérêt exige cette modération. Le laboureur n'eſt-il pas obligé d'acheter des marchandiſes, des inſtrumens aratoires? eh bien! s'il augmente ſes denrées, le marchand, le fabricant, l'artiſan, ſont forcés de ſuivre cette augmentation.

Le laboureur eſt ſujet à pluſieurs maladies qui n'étant pas bien graves, peuvent à peu de frais recevoir la guériſon. J'ai voulu lui éviter la dépenſe de la médecine & des médecins, en lui retraçant le caractère de ſes maladies avec l'indication des remèdes propres à les guérir.

Le laboureur eſt ſouvent obligé de ſuſciter ou ſoutenir des procès qui, confiés aux agens de la chicane, le détournent de l'activité qu'il doit à ſon état & le ruinent. Il étoit de mon devoir de faire ſentir au laboureur combien il ſe fait tort de donner ſa confiance à des hommes intéreſſés à le tromper. Je lui ai donc indiqué un moyen ſimple de terminer les difficultés qu'il peut avoir.

Le laboureur a beſoin de bétail: il faut qu'il connoiſſe comment il doit être logé, ſoigné & nourri. Il faut qu'il ſache ſur-tout quelles ſont les maladies du bétail, & les remèdes propres à les guérir. Tous ceux qui ont écrit ſur l'agriculture, conviennent que ſon amélioration dépend principalement du bétail; auſſi conſeillent-ils au laboureur de l'augmenter & de le bien nourrir.

L'agriculture & le commerce doivent ſe prêter un mutuel ſecours; dès que l'une languit, l'autre ſouffre. On ne peut les ſéparer. Il faut donc que l'élève des écoles primaires ſache qu'il peut & qu'il doit, par des travaux différens de ceux de l'agriculture, devenir utile à la ſociété. Il eſt eſſentiel de compoſer un livre élémentaire dans lequel on retracera: 1°. les avantages de l'induſtrie commerciale; 2°. les principes & les baſes ſur leſ-

quels repoſe ſa proſpérité; 3°. les mœurs des commerçans & les connoiſſances néceſſaires à leur état.

Ce n'eſt pas à ces objets que doit ſe borner le livre élémentaire ſur le commerce.

Beaucoup de choſes d'une importance majeure méritent d'y être placées :

1°. La manière de préparer les laines & les cotons, de les filer pour la fabrication des draps : déja des métiers économiques ſont employés à la filature du coton; il eſt très-facile de les appliquer à celle de la laine.

2°. La manière de teindre les draps.

3°. Le détail des matières propres à la fabrication des chapeaux, & leur préparation.

4°. L'art de travailler les peaux pour les rendre propres aux différens uſages auxquels elles ſont deſtinées. Le tannage, juſqu'à préſent, a été long & diſpendieux. Une méthode ſimple & facile a beaucoup abrégé le temps & la dépenſe de cette opération qui eſt ſuſceptible de perfection.

5°. Un objet, qui, quoiqu'il paroîtra minutieux, peut-être ridicule, eſt néanmoins très-intéreſſant, c'eſt l'habillement. Il faut que les élèves des écoles primaires apprennent l'économie, qui eſt une des premières vertus de la ſociété : il eſt donc néceſſaire qu'ils connoiſſent la qualité des draps convenables à l'habillement, & le mode le plus ſimple & le plus économique de faire les habillemens.

Il ne faut entretenir les élèves des écoles primaires que des objets qu'ils peuvent voir, toucher, comparer & juger, ne leur dire que ce que tout le monde fait, mais à quoi tout le monde ne penſe pas.

Il ne faut employer dans les entretiens avec eux que des expreſſions ſimples & d'une conception facile; il faut ſur-tout ajouter la théorie à la pratique. L'inſtituteur des écoles primaires conduira ſes élèves, tantôt dans les

champs pour aider le pauvre à cultiver ſon héritage, arpenter un terrein; tantôt chez le fabricant de draps, de chapeaux, de peaux, &c.

La véritable éducation eſt celle qui forme le cœur, qui fait germer les principes de juſtice & d'humanité ſans leſquels l'homme n'eſt qu'un vil animal. Y a-t-il quelque choſe qui puiſſe mieux atteindre ce but que la connoiſſance ou le développement des devoirs & des droits de l'homme, que de lui inſpirer l'amour du travail, de lui indiquer comment il peut devenir utile à lui-même & à ſes ſemblables, en ſe livrant à l'agriculture & au commerce? Il eſt bien inſtant de propager les principes de ces deux états, ſur-tout ceux de l'induſtrie commerciale, qui ſont impunément outragés, violés. Autrefois l'acheteur faiſoit ſon emplette, ou chez le manufacturier, ou dans le magaſin de celui qui tenoit les marchandiſes directement de la fabrique; il ne les recevoit que de la ſeconde ou tout au plus troiſième main: la bonne foi préſidoit à ce commerce; un bénéfice modique & très-légitime en étoit la récompenſe.

Que voit-on actuellement? Une foule d'intrigans qui vendent ce qu'ils n'ont pas; le même objet paſſe par vingt ou trente mains; chaque mutation en accroît le prix. Que l'on ne s'étonne plus de l'augmentation exceſſive des denrées & des marchandiſes. Pour mettre un frein à cette cupidité qui détruit le commerce, il n'eſt qu'un moyen, c'eſt d'établir un droit annuel ſur tous les commerçans; droit que l'on appellera patente, ſi l'on veut: alors on verra cette foule d'agioteurs ſe diſſiper comme la roſée devant le ſoleil; le commerce reprendra la vigueur & la dignité qu'il n'eût jamais dû perdre.

L'établiſſement de la bourſe a diminué l'infame agiotage qui ſe faiſoit contre les aſſignats. Il reſte encore deux eſpèces de ces hommes qui calculent leur ſubſiſtance

ſur le malheur de leurs ſemblables: les uns ont encore l'audace de faire publiquement leur honteux commerce; les autres y mettent plus de ſecret, & ſont plus dangereux, perſuadés qu'ils ne ſont point connus; ils veulent devenir d'honnêtes commerçans; ils offrent leur ſervice au gouvernement pour lui procurer des ſubſiſtances. Sur quoi repoſe la garantie de leurs promeſſes; eſt-ce ſur leurs talens? ils n'en ont jamais eu; eſt-ce ſur leur probite? ils ont prouvé qu'ils n'en avoient pas: c'eſt ſur quelques miſérables guinées, fruit de leur corruption, & l'eſpoir d'un bénéfice immenſe, qu'ils fondent l'exécution des engagemens qu'ils propoſent. Voilà des faits dont je garantis la véracité.

Une police exacte, mais ſévère, réprimera ces êtres impurs & malfaiſans. On a déſarmé, peut-être arrêté, des perſonnes qui ont tenu des propos contre le gouvernement; on n'a rien dit aux agioteurs, dont les actions ſont bien plus nuiſibles que les propos, qu'il faut plutôt attribuer au malheur des temps qu'à une intention de calomnier. Qui ſont-ils, ces vils agioteurs? Les uns ſortent de ces maiſons ci-devant privilégiées, où ils ont appris le vice & n'ont jamais connu la vertu; les autres, ayant abandonné la charrue pour prendre la plume, qui eſt devenue pour eux ſtérile, ont préféré un infame commerce à une vie active & honorable; d'autres agioteurs ſortent de la finance, où, accoutumés à frauder les droits qu'ils devoient défendre, ils regardent l'agiotage comme une vertu, un talent.

C'eſt l'agiotage qui a fait diſparoître le numéraire de métal de cuivre. Une partie de ce métal eſt cachée dans l'intérieur, mais une autre a paſſé à l'étranger: par quelle voie? par celle des voitures nationales, voilà des faits certains.

Abandonnons ce tableau hideux de la cupidité des hommes, pour nous livrer à la flatteuſe eſpérance de voir bientôt la vertu ſuccéder au crime. Comment

peut on parvenir à ce puiſſant degré de bonheur, ſi ce n'eſt en développant les devoirs & les droits de l'homme? que, dans toutes les communes de la République, on entende le langage ſimple & ſentimental de la morale; qu'on entende ſortir de toutes les bouches, ces paroles vraiment dignes du peuple français: = Il n'y a de véritable républicain que celui qui eſt bon père, bon époux, bon fils & bon ami; que celui qui ſe livre à l'agriculture, au commerce, aux arts utiles, & qui remplit dignement ſa fonction : voilà l'homme digne de la patrie; quiconque a des principes & une conduite oppoſée en eſt l'ennemi, le fléau.

Ce n'eſt pas ſeulement dans les écoles primaires, mais encore dans les aſſemblées du peuple, que ces ſages & utiles maximes doivent être prononcées, ſans ceſſe répétées. Epurez les mœurs, donnez leur une direction conforme au bien général; alors, & ſeulement alors, vous aurez établi la baſe fondamentale de l'éducation nationale. Il ſeroit inutile de vouloir orner l'eſprit de l'homme, ſi ſon cœur n'eſt pas pur, s'il n'eſt animé de cet amour pour la patrie & le travail; s'il n'eſt vivement pénétré de la ſoumiſſion qu'exigent les lois, du reſpect dû aux perſonnes & aux propriétés.

Vainement, citoyens, recommanderez-vous les vertus civiques, ſi vous n'en donnez l'exemple. Empreſſez-vous de remplir ce devoir; le bonheur du peuple français en dépend, c'eſt aſſez vous en dire. Pluſieurs opérations d'une importance majeure exigent toute votre ſollicitude; la conſtitution, l'inſtruction publique, le code civil, une ſévère économie dans toutes les parties de l'adminiſtration.

Une commiſſion s'occupe du premier objet: le peuple jouira bientôt d'un gouvernement juſte & ſage; il l'attend, ſes vœux & les vôtres ſeront remplis.

L'inſtruction eſt diviſée en deux degrés, les écoles

primaires & centrales. Ni l'une ni l'autre n'atteindront point leur but, ſi l'on ne leur fournit promptement des livres élémentaires. Il eſt vrai que depuis long temps on s'en occupe. Un jury avoit été nommé pour examiner les ouvrages ſoumis au concours, il n'a fait aucun travail. Des ſavans ont été choiſis pour compoſer des livres élémentaires. Si vous voulez obtenir bientôt un réſultat de ce travail, nommez une commiſſion qui activera la beſogne & vous en rendra compte. Qu'elle examine, cette commiſſion, ſi les écoles centrales ne ſont pas en oppoſition avec l'inſtruction publique, qui ne veut point de centralité; enfin s'il n'eſt pas plus avantageux de rapprocher les inſtituteurs des élèves, que de les agglomérer en un ſeul lieu. Vous avez décrété la diſtribution de l'ouvrage de notre infortuné collègue Maſuyer ſur l'inſtruction publique; connoiſſant ſon zèle & ſon amour pour la choſe publique, la pureté de ſes principes & de ſes ſentimens, je me ſuis empreſſé à lire ſon ouvrage; j'y ai trouvé des réflexions très-juſtes contre la centralité des écoles: je crois que vous les entendrez avec plaiſir.

Si la Convention ſe détermine à nommer une commiſſion, ſes fonctions conſiſteront à examiner les avantages & les inconvéniens des écoles centrales, à preſſer la compoſition des livres élémentaires & à les préſenter à la Convention.

Il eſt une choſe bien preſſante à faire, c'eſt d'établir l'inſtruction publique ſur une baſe ſolide, éternelle, qui eſt la morale ou le développement des devoirs & des droits de l'homme. Oui, je le répète, la morale, ce ſentiment délicieux, doit être à l'ordre du jour, & de tous les jours. C'eſt particulièrement dans les écoles primaires, dans les aſſemblées du peuple que ſon langage doit être entendu.

Voici le projet de décret que je ſoumets à votre déciſion.

La Convention nationale décrète :

ARTICLE PREMIER.

Les inſtituteurs des écoles primaires donneront tous les jours à leurs élèves une leçon ſur les devoirs & les droits de l'homme.

II.

Dans les jours que le peuple conſacre à ſon repos, l'inſtruction ſur le même objet ſera faite par les inſtituteurs dans le lieu où ſe tiennent les aſſemblées de commune.

III.

Les officiers municipaux, les citoyens recommandables par l'âge & la vertu, préſideront à cette inſtruction, à laquelle le peuple ſera invité d'aſſiſter.

IV.

Il ſera nommé une commiſſion compoſée de cinq membres, qui examineront les livres élémentaires ſoumis au concours, les avantages ou inconvéniens des écoles centrales, & en rendront compte à la Convention.

La Convention nationale décrète l'impreſſion de la motion, & ſon renvoi au comité d'inſtruction publique, pour en faire un rapport dans trois jours..

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, l'an III.